

# Grille Tarifaire NOUVEAUX CLIENTS PROFESSIONNELS

Informations à jour au 31 mars 2012 (offres valables jusqu'au 30/06/2012)



Les prix et tarifs non réglementés indiqués dans cette grille ont été calculés d'après les tarifs réglementés de gaz et d'électricité, pour des nouveaux clients professionnels, en vigueur au 31 mars 2012.

**Pour l'électricité**, les tarifs et prix dépendent de la puissance souscrite et de l'option tarifaire du site de consommation du client. Les tarifs et prix TTC comprennent la TVA (5,5 % sur l'Abonnement mensuel et de 19,6 % sur les Prix du kWh), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), les taxes sur la consommation finale d'électricité (taxes communales et départementales)<sup>(3)</sup> et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). Direct Energie ne peut proposer de tarifs spéciaux (EJP, Tempo, etc), de tarifs de première nécessité, de tarifs domestiques collectifs et agricoles.

**Pour le gaz naturel**, les tarifs et prix dépendent de la Classe de consommation et de la zone tarifaire du site de consommation du client. Les zones tarifaires dépendent de la commune du site de consommation du client et sont identiques à celles du fournisseur historique. Les tarifs et prix TTC comprennent la TVA (5,5 % sur l'Abonnement mensuel et de 19,6 % sur les Prix du kWh), la CTSSG (Contribution au Tarif Social de Solidarité Gaz), la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation de Gaz Naturel) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). Direct Energie ne peut pas proposer les tarifs spéciaux du tarif réglementé.

## Prix de l'électricité pour l'offre DIRECTE ou DOUBLE ECO DIRECTE <sup>(2)</sup> (offres indexées sur le tarif réglementé correspondant en vigueur)

**10%** de remise sur le tarif réglementé du kWh HT. Abonnement identique à celui du tarif réglementé. Remise promotionnelle garantie pendant 1 an aux nouveaux clients (voir article 5.4 des Conditions Générales de Vente - Electricité et ci-dessous).

Option tarifaire Base					Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)						
Puissance Souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (€/kWh)		Puissance Souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh HP (€/kWh)		Prix du kWh HC (€/kWh)	
	HT	TTC	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3 kVA	6,76	7,81	0,0738	0,1098	6 kVA	7,40	8,82	0,0770	0,1136	0,0498	0,0811
6 kVA	8,15	9,46	0,0746	0,1107	9 kVA	10,31	12,15				
9 kVA	9,32	10,88			12 kVA	14,97	18,25				
12 kVA	13,17	15,74			15 kVA	18,41	22,38				
15 kVA	14,85	17,86			18 kVA	21,78	26,42				
18 kVA	16,83	20,28			24 kVA	41,37	49,63				
24 kVA	33,78	41,62			30 kVA	53,50	63,78				
30 kVA	40,34	49,90			36 kVA	65,33	77,62				
36 kVA	46,75	58,02									

**Au-delà de la première année**, application du **tarif public en vigueur**<sup>(4)</sup> (hors promotion) :  
2% de remise sur le tarif réglementé du kWh HT. Abonnement identique à celui du tarif réglementé.

## Prix de l'électricité pour l'offre 100% PUR JUS ou DOUBLE ECO 100% PUR JUS (offres indexées sur le tarif réglementé correspondant en vigueur)

**2%** de remise sur le tarif réglementé du kWh HT. Abonnement identique à celui du tarif réglementé. Remise promotionnelle garantie pendant 1 an aux nouveaux clients (voir article 5.4 des Conditions Générales de Vente - Electricité et ci-dessous). **100%** d'énergies renouvelables<sup>(1)</sup>.

Option tarifaire Base					Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)						
Puissance Souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (€/kWh)		Puissance Souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh HP (€/kWh)		Prix du kWh HC (€/kWh)	
	HT	TTC	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3 kVA	6,76	7,81	0,0804	0,1117	6 kVA	7,40	8,82	0,0838	0,1218	0,0542	0,0864
6 kVA	8,15	9,46	0,0812	0,1186	9 kVA	10,31	12,15				
9 kVA	9,32	10,88			12 kVA	14,97	18,25				
12 kVA	13,17	15,74			15 kVA	18,41	22,38				
15 kVA	14,85	17,86			18 kVA	21,78	26,42				
18 kVA	16,83	20,28			24 kVA	41,37	49,63				
24 kVA	33,78	41,62			30 kVA	53,50	63,78				
30 kVA	40,34	49,90			36 kVA	65,33	77,62				
36 kVA	46,75	58,02									

**Au-delà de la première année**, application du **tarif public en vigueur**<sup>(4)</sup> (hors promotion) :  
0,7% de remise sur le tarif réglementé du kWh HT. Abonnement identique à celui du tarif réglementé.

# Prix du gaz pour l'offre DOUBLE ECO (DIRECTE OU 100% PUR JUS)

ou GAZ SEUL (offres indexées sur le tarif réglementé correspondant en vigueur)

**5%** de remise sur le tarif réglementé du kWh HT. Abonnement identique à celui du tarif réglementé. Remise promotionnelle garantie pendant 1 an aux nouveaux clients (voir article 5.4 des Conditions Générales de Vente - Gaz et ci-dessous).

Tarif	Consommation annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (€/kWh)HT/TTC					
				Zone Tarifaire					
		HT	TTC	1	2	3	4	5	6
B0	entre 1 et 6 MWh	4,33	5,06	0,0643 / 0,0784					
B1	entre 6 et 30 MWh	13,27	15,91	0,0435/ 0,0535	0,0440/ 0,0541	0,0446/ 0,0548	0,0452/ 0,0555	0,0457/ 0,0561	0,0463/ 0,0569
B2i	plus de 30 MWh	13,27	15,91	0,0470/ 0,0577	0,0475/ 0,0583	0,0481/ 0,0590	0,0487/ 0,0597	0,0493/ 0,0604	0,0498/ 0,0610

Au-delà de la première année, application du **tarif public en vigueur**<sup>(4)</sup> (hors promotion) :

5% de remise sur le tarif réglementé du kWh HT. Abonnement identique à celui du tarif réglementé.

## Frais Annexes

Informations à jour au 31 mars 2012 (offres valables jusqu'au 30/06/2012)

Les frais supplémentaires suivants, seront, le cas échéant, facturés au client :

Types de Frais	Prix HT en €	Prix TTC en €
Traitement de retard de paiement	12,54 / rejet ou retard	15 / rejet ou retard
Intérêt de retard*	trois fois le taux d'intérêt légal	
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,00 / duplicata	4,78 / duplicata
Duplicata de facture de plus de 6 mois	10,00 / duplicata	11,96 / duplicata
Montant du dépôt de garantie		500

\* un minimum de perception de 30€HT.

## Options

Option	Abonnement mensuel (€)	
	HT	TTC
Assistance Pro 24/24	4,99 / mois	5,97 / mois

(1) Pour chaque MWh (1000 kWh) d'énergies renouvelables consommé, Direct Energie s'engage à acheter la quantité de garanties d'origine correspondante, preuve que la quantité équivalente d'électricité verte a été produite à partir de source renouvelable et injectée sur le réseau à titre exclusif conformément aux dispositions des articles L. 314-14 et suivants du Code de l'Énergie.

(2) Le client souscrivant simultanément à une offre d'électricité et de gaz naturel bénéficie des conditions tarifaires DOUBLE ECO. Les conditions pour bénéficier de ces tarifs sont indiquées à l'article 5.2 des Conditions Générales de Vente. En cas de résiliation du service de fourniture d'électricité ou de gaz naturel, le client bénéficiera de l'offre gaz naturel seule ou de l'offre électricité seule correspondante, aux prix et tarifs en vigueur à la date de la modification de son abonnement.

(3) Les taxes locales comprennent les taxes départementales et communales. Ces taxes départementales et communales varient respectivement de 1.5 à 3€ par MWh et de 0 à 6€ par MWh, en fonction de la commune dans laquelle se trouve le site de consommation du client. Afin de présenter des prix TTC au client, Direct Energie a retenu le tarif de 3€ par MWh pour la taxe départementale et de 6€ par MWh pour la taxe communale, étant entendu que chaque taxe locale appliquée au client sera celle à laquelle il est réellement assujéti, en fonction de sa localisation géographique.

(4) En cas d'évolution du tarif public en vigueur hors évolution du tarif réglementé, Direct Energie le notifiera à ses clients concernés au moins 4 semaines avant son application.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

[www.direct-energie.com](http://www.direct-energie.com)

DIRECT ENERGIE SA - Capital : 9 786 660 € - 448 572 057 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris

Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur : <http://www.direct-energie.com/cgv>